

**L'Agence du Centre
18, rue Saint Guilhem
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.99.610.610**

BAREME HONORAIRES TRANSACTION TTC* au 01/04/2022

Immobilier Habitation :

Prix de Vente du Bien	Honoraires TTC – charge Vendeur
Stationnements et annexes vendus seuls : parking/garage /box /cave/cellier	Forfait 2000 € (tous prix de vente)
De 0 à 70 000 €	Forfait 6000 €
De 70 001€ à 95 000 €	Forfait 7000 €
De 95 001€ à 145 000 €	8 % TTC du prix de vente
De 145 001 € à 200 000 €	7 % TTC du prix de vente
De 200 001€ à 350 000 €	6 % TTC du prix de vente
De 350 001 € à 650 000 €	5 % TTC du prix de vente
A partir de 650 001 € et au-delà	4.5 % TTC du prix de vente

Autres biens hors Immobilier Habitation : 8 % TTC du prix de vente à la charge du vendeur.

*** Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %
La remise d'une note est obligatoire**

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

SARL DUCENTRE au capital de 15 000 € - RCS Montpellier 517 534 442 000 10

Carte professionnelle n° CPI 34022018000023845 Transaction - Gestion délivrée par CCI de l' Hérault

Caisse de Garantie GALIAN n° 42063 V - 140 000 € -89 rue de la Boétie 75008 Paris

www.century21.fr

Barème Honoraires Location au 01/06/2024

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (Prix au mètre carré de surface habitable) : **12 € TTC /m²** en Zone très tendue, **10 € TTC /m²** en Zone tendue, **8 € TTC /m²** reste du territoire
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux (Prix au mètre carré de surface habitable) : **3 € TTC /m²** toutes zones

Honoraires à la charge du locataire

Première mise en location du bien : **6% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Les suivantes : **8% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite de :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Avenant modificatif bail en cours de bail (forfait à la charge du demandeur)	150 € TTC
---	-----------

Honoraires à la charge du bailleur

- Première mise en location du bien : **6% TTC du loyer annuel hors charges**
- Les suivantes : **8% TTC du loyer annuel hors charges** - ventilés entre :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € TTC /m ² en zone très tendue 10 € TTC /m ² en zone tendue 8 € TTC /m ² reste du territoire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC
Honoraires de négociation et d'entremise	Au-delà

⁽¹⁾ Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société – Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %

Autres Baux :

16 % TTC maximum du loyer annuel hors charges partagés par moitié entre Locataire et Propriétaire



Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance

7,2% TTC des sommes encaissées

- Mise en place du mandat de gestion**
- Gestion locative courante** : appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- Tenue de la comptabilité propriétaire** : compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- Gestion du congé locataire** : contrôle de validité et acceptation
- Décompte de sortie du locataire**
- Règlement des factures fournisseurs**
- Organisation et suivi des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC**
- Demande de devis supérieurs à 200 € TTC**

Services complémentaires

Constitution et suivi du dossier « permis de louer » - rdv sur place

Service référence	Service excellence	Coût hors forfait TTC
8,4% TTC	9,6% TTC	90 € TTC / dossier
		90 € TTC
		90 € TTC / dossier
		90 € TTC + 4% TTC du montant travaux TTC
		50 € TTC / dossier
		90 € TTC / visite
		30 € TTC / lot / an
		150 € TTC / dossier
		150 € TTC / dossier
		150 € TTC / dossier
		150 € TTC / dossier
		90 € TTC / heure
		90 € TTC / heure
		1% TTC supplémentaire sur encaissements
	*	2,80 % TTC sur encaissements

Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)

Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis, demande accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux

Gestion technique travaux supérieurs à 1500 € TTC : devis, suivi et contrôle des travaux

Commande et suivi du dossier de Diagnostic Technique

Visite Conseil

Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers

Recouvrement des créances, remise dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier d'avocat et divers à la charge du propriétaire)

Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle des travaux

Montage dossier subvention, rdv auprès des services administratifs et obtention des fonds

Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles

Représentation aux assemblées générales – **après 18 h seulement**

Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété

Assurance Loyer Impayés et déteriorations immobilières *